

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 20 octobre 2025

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4302-2025 - Autorisation de contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec (Distribution) en électricité éolienne à Quaqaq et Puvirnitug.
Période du 23 juillet 2025 au 25 septembre 2025.

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) – Demande de remboursement des frais.

Chère Consœur,

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) demande respectueusement à la Régie de l'énergie d'exercer sa discrétion, en lui accordant des frais au présent dossier, tel que plus amplement énoncés dans la demande de remboursement de frais ci-jointe.

En effet, dans des dossiers qui, comme le présent, ne comportent pas de reconnaissance formelle d'interventions, la Régie de l'énergie possède la discrétion d'accorder de tels frais. Dans plusieurs dossiers passés, le tribunal a déjà exercé sa discrétion en ce sens.

La Régie de l'énergie possède toute la latitude nécessaire à cette fin. À ce sujet, il y eut des cas où de tels frais furent accordés et d'autres où tel ne fut pas le cas.

Nous invitons donc ici respectueusement la Régie de l'énergie à exercer sa discrétion, en accordant des frais au RTIÉE au présent dossier selon la demande de remboursement de frais ci-jointe.

Nous soulignons aussi **le caractère actif, ciblé et structuré de nos représentations**, de même que **le caractère sobre et très raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à celles-ci. Le RTIÉE a en effet participé de façon rigoureuse et constructive à ce dossier. Nous attirons notamment l'attention de la Régie sur les aspects suivants :

- **CARACTÈRE PUBLIC DE L'INFORMATION DÉPOSÉE PAR HYDRO-QUÉBEC (SAUF CAS DE CONFIDENTIALITÉ)**

Préliminairement, nous avons plaidé pour **que l'information transmise par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie**, dans un dossier décisionnel comme celui-ci, **soit publique (sauf les cas de confidentialité, en suivant les règles prévues à cet effet)**. Nous avons plaidé que le caractère public des dossiers décisionnels de la Régie (sauf cas de confidentialité) était d'ordre public et bénéficiait à l'ensemble du public, qu'il y ait ou non des intervenants : [C-RTIÉE-](#)

[0005, page 20](#) et [C-RTIEÉ-0006](#), notamment). Nous notons avec satisfaction que la Régie de l'énergie, suite à nos représentations, a effectivement requis qu'Hydro-Québec dépose publiquement des versions pdf des fichiers Excel qu'elle avait transmis au Tribunal. Hydro-Québec n'avait en effet soumis aucun argument convainquant s'opposant à une telle divulgation ni demandé de confidentialité ([Lettre A-0008](#)).

Le caractère public de l'information déposée par Hydro-Québec (sauf cas de confidentialité) bénéficiera non seulement au présent dossier mais à tous les autres dossiers comparables logés devant la Régie de l'énergie.

□ **FAILLES DANS LA RENTABILITÉ PRÉVUE DES DEUX PROJETS ET RECOMMANDATION DU RTIEÉ POUR QUE LES CONTRATS SOIENT AUTORISÉS MALGRÉ LEUR NON-RENTABILITÉ**

Sur le fond du dossier, le RTIEÉ, sur la base de ses connaissances et de son expérience, avait anticipé que les deux projets d'électricité éolienne à Quaqtaq et Puvirnituk, malgré les subventions reçues, posaient encore des enjeux de rentabilité (d'une part quant à la projection du coût du diesel, d'autre part du fait que les projets demeuraient encore incomplets, n'ayant pas encore tenu compte de l'intégration de l'électricité excédentaire que les deux projets rendraient disponibles : [C-RTIEÉ-0005, pages 12-21](#) notamment). La Régie de l'énergie a effectivement statué, par sa [Décision D-2025-099](#), que les projets présentaient des failles quant à leur prévision de rentabilité et quant à leur fiabilité ([par. 74-87](#)).

C'est sur la base du constat du RTIEÉ à l'effet que les projets seraient possiblement non rentables que nous avons donné à la Régie tout ce que nous avons. Nous lui avons fourni tous les outils argumentatifs que nous pouvions identifier, afin que la Régie puisse (si elle le souhaite) autoriser les deux contrats malgré leur éventuelle non rentabilité.

Il était en effet conforme aux intérêts environnementaux que nous défendons de tenter de « sauver » ces deux projets, malgré leur non rentabilité éventuelle. Et ce, d'autant plus qu'Hydro-Québec les présentait comme des modèles pour l'élaboration de multiples projets futurs en d'autres réseaux autonomes.

Le RTIEÉ a ainsi invité la Régie de l'énergie à « déterminer le seuil et la structure de non-rentabilité qui lui seraient acceptables et lui permettant malgré tout d'accepter des coûts ou des projets non rentables mais souhaitables du point de vue de l'intérêt public, de l'environnement, du développement durable et de la transition énergétique », en s'inspirant notamment de ce que la Régie fait déjà pour accepter certains programmes d'efficacité énergétique qui sont non rentables pour le seul distributeur ([C-RTIEÉ-0005, pages 22-23](#) notamment). Le RTIEÉ rappelait que, depuis 30 ans, Hydro-Québec a, de multiples fois, étudié puis promis la conversion possible de tous ses réseaux autonomes à l'électricité renouvelable, mais avec très peu de résultats obtenus jusqu'à ce jour ([C-RTIEÉ-0005, pages 2-11](#) notamment).

Après toutes ces années d'attente, nous avons donc soumis que la transition énergétique requiert d'aboutir quant à cette conversion.

Nous espérons humblement avoir été utiles à la Régie de l'énergie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).